

---

THE COLLEGE OF  
FAMILY PHYSICIANS  
OF CANADA



LE COLLÈGE DES  
MÉDECINS DE FAMILLE  
DU CANADA

# Conseil d'administration du CMFC

## Décisions/directions et impacts

Le 30 OCTOBRE 2017 et le 6 NOVEMBRE 2017

---

## Liste des motions du Conseil

Le Livre rouge : mettre à jour les normes particulières applicables aux programmes de résidence en médecine familiale .....	1
CanMEDS-MF 2017 .....	1
La mise à jour de la Politique sur les appels liés à l'agrément des programmes de résidence du CMFC .....	2
La collaboration du CMFC avec l'Association des psychiatres du Canada et la Commission de la santé mentale du Canada.....	3
Le CMFC appuie la vision du Forum médical canadien et son énoncé de position : The Evolving Role of the Physician.....	4
Le mandat du Comité d'agrément des programmes de résidence du CMFC .....	5
La succession à la présidence des comités et des sections .....	5
Les états financiers vérifiés du CMFC pour 2016-2017 .....	5
Le rapport sur les placements du CMFC.....	6
Les signataires autorisés du CMFC pour 2017-2018.....	6

# 1<sup>er</sup> BUT :

## ÉTABLIR DES NORMES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE SOUTIEN DE MÉDECINS DE FAMILLE COMPÉTENTS

### *Le Livre rouge : mettre à jour les normes particulières applicables aux programmes de résidence en médecine familiale*

En tant que membres du Consortium canadien d'agrément des programmes de résidence (CanRAC), le CMFC ainsi que le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins du Québec ont travaillé à la réforme de l'agrément des programmes de résidence et à la révision des Normes générales d'agrément. Avec comme point de départ les Normes générales d'agrément, la nouvelle version du *Livre rouge* contient une section narrative sur les buts et les principes directeurs de la médecine familiale qui fait un lien entre la notion de globalité des soins dans le contexte des compétences de base en médecine familiale et les compétences avancées. Ainsi, les indicateurs définis dans le nouveau *Livre rouge* s'appliqueront autant à la médecine de famille qu'aux compétences avancées.

Cette version du *Livre rouge* sera mise à l'essai lors de visites d'agrément à l'Université Dalhousie et à l'Université McGill dans le cadre du processus de réforme de l'agrément. Le Comité d'agrément des programmes de résidence recueillera les commentaires des évaluateurs qui prendront part à ces visites, puis toute autre révision du *Livre rouge* qui s'impose sera effectuée avant que les nouvelles normes n'entrent entièrement en vigueur en 2019. Le processus de réforme est une responsabilité partagée des trois collèges responsables de l'agrément, soit le CMFC, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins du Québec.

### **LE LIVRE ROUGE**

**QUE** le Conseil approuve la version révisée du *Livre rouge : normes particulières applicables aux programmes de résidence en médecine familiale*. [D'autres modifications seront apportées au besoin après les visites.]

### **CanMEDS-MF 2017**

CanMEDS-MF 2017 est un référentiel de compétences conçu pour tous les médecins de famille, peu importe le type ou le contexte de pratique et les populations desservies. Il s'agit à la fois d'une mise à jour de CanMEDS-MF 2009 et d'une adaptation de CanMEDS 2015.

Parmi les principaux changements et les nouveaux éléments dans CanMEDS-MF 2017, notons entre autres la place importante accordée au généralisme et à l'expertise de pouvoir s'adapter à la communauté ; l'importance de la sécurité culturelle, avec une description des manifestations (compétences habilitantes) connexes ; un accent sur la sécurité des patients ; et l'introduction de l'amélioration continue de la qualité dans les rôles de leader, d'érudit et de promoteur de la santé. En 2018, nous nous concentrerons sur l'application et la mise en œuvre de CanMEDS-MF 2017 pour les divers utilisateurs dans tout le continuum de la formation.

## **CANMEDS-MF 2017**

**QUE** le Conseil approuve *CanMEDS-MF 2017 : Un référentiel de compétences pour les médecins de famille dans tout le continuum de formation.*

### *La mise à jour de la Politique sur les appels liés à l'agrément des programmes de résidence du CMFC*

On aura recours à la Politique sur les appels liés à l'agrément des programmes de résidence advenant qu'un établissement agréé par le CMFC conteste une décision relativement au statut d'agrément de son programme de résidence. Ce processus d'appel reproduit celui employé en ultime instance par les candidats à l'examen du CMFC et cadre avec la politique d'appel du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Le Comité d'agrément des programmes de résidence étudiera les demandes d'appel à l'aune des critères décrits dans cette politique. Si besoin est, un comité spécial dirigé par le président du Conseil du CMFC sera mis sur pied afin de gérer les demandes d'appel concernant l'agrément des programmes de résidence.

### **POLITIQUE SUR LES APPELS LIÉS À L'AGRÉMENT DES PROGRAMMES DE RÉSIDENCE**

**QUE** le Conseil approuve la mise à jour de la Politique sur les appels liés à l'agrément des programmes de résidence ;

**ET QUE** le Conseil approuve la création d'un Comité spécial sur les appels liés à l'agrément des programmes de résidence.

## 2<sup>e</sup> BUT : RÉPONDRE AUX BESOINS CHANGEANTS DE NOS COMMUNAUTÉS

### *La collaboration du CMFC avec l'Association des psychiatres du Canada et la Commission de la santé mentale du Canada*

Le CMFC et la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale collaboreront avec l'Association des psychiatres du Canada (APC) et la Commission de la santé mentale du Canada (la Commission) afin d'aider les médecins de famille à prévenir les récurrences de troubles de santé mentale chez les patients. Au cours des deux prochaines années, le CMFC tentera de créer une série d'outils d'autogestion liés au rétablissement et à la prévention des récurrences. L'approche consiste à instaurer dans le modèle du Centre de médecine de famille des services en santé mentale conformes aux lignes directrices du [Guide de référence pour des pratiques axées sur le rétablissement](#) de la Commission.

#### **MODÈLE DE COLLABORATION PARTAGÉE SUR LA SANTÉ MENTALE**

**QUE** le Conseil du CMFC approuve la collaboration du Collège et de la Fondation pour l'avancement de la médecine familiale (FAMF) avec l'Association des psychiatres du Canada et la Commission de la santé mentale du Canada pour soutenir les praticiens en soins primaires dans la prévention de rechute en santé mentale ;

**ET QUE** le Collège et la FAMF concluent une entente avec la Commission de la santé mentale du Canada où celle-ci versera un financement s'élevant à 50 000 \$ par l'intermédiaire de la FAMF et le Collège mènera à bien ce projet par l'intermédiaire d'une entente entre agences convenue entre la FAMF et le Collège.

**3<sup>e</sup> BUT :**  
**FAIRE LA PROMOTION DE LA VALEUR DES SOINS  
OFFERTS PAR LES MÉDECINS DE FAMILLE**

*Le CMFC appuie la vision du Forum médical canadien et son énoncé  
de position : The Evolving Role of the Physician*

Le CMFC, tout comme les dirigeants des plus grandes organisations nationales du Canada, appuie le projet du Forum médical canadien (FMC) intitulé *The Evolving Role of the Physician*. Cette initiative vise l'élaboration d'une vision de l'évolution que devrait suivre le rôle du médecin afin de favoriser des soins de santé de grande qualité et centrés sur le patient, ainsi qu'un système de santé viable et hautement efficace. Au cœur de cette vision : la relation entre le patient et le médecin ; le rôle du patient en tant que partenaire dans la prestation des soins ; les soins en équipe multidisciplinaire ; les avancées technologiques ; les modèles de rémunération ; le leadership des médecins ; et la qualité des soins.

## FONCTIONS DE L'ENTREPRISE : RENFORCER TOUTES LES FONCTIONS DU COLLÈGE NÉCESSAIRES À SON BON FONCTIONNEMENT

### *Le mandat du Comité d'agrément des programmes de résidence du CMFC*

La révision et la mise à jour du [mandat du Comité d'agrément des programmes de résidence](#) permettront de veiller à ce que le Comité cadre avec la réforme de l'agrément des programmes de résidence, qui a pour but d'assurer que l'agrément et les programmes de résidence demeurent soumis à des normes rigoureuses.

#### **MANDAT DU COMITÉ D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES DE RÉSIDENTE**

**QUE** le Conseil approuve les modifications apportées au mandat du Comité d'agrément des programmes de résidence.

### *La succession à la présidence des comités et des sections*

La candidature de D<sup>r</sup> Ross Upshur a été approuvée au poste de président du [Comité sur l'éthique](#) pour un mandat de trois ans.

### *Les états financiers vérifiés du CMFC pour 2016-2017*

Les états financiers vérifiés du CMFC et du Régime de retraite des employés du CMFC pour la période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017 ont été acceptés. Il est possible de consulter la version préliminaire des états financiers sur le site Web du CMFC. La version finale des [états financiers vérifiés](#) pourra être consultée en décembre et sera publiée sur le [site Web du CMFC](#).

#### **VERSION PRÉLIMINAIRE DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**

**QUE** la version préliminaire des états financiers vérifiés du CMFC pour la période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017 et du Régime de retraite des employés du CMFC pour la période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017, soit acceptée.

#### **RÉCONCILIATION DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS ET VÉRIFIÉS POUR 2016-17**

**QUE** la réconciliation des états financiers non vérifiés et vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mai 2017 soit acceptée.

## *Le rapport sur les placements du CMFC*

Le CMFC maintiendra ses placements afin d'assurer que sa gestion financière et la viabilité du Collège demeurent solides. Le rapport pour l'exercice terminé le 31 mai 2017 a été accepté. Le Comité des finances et de la vérification continuera de surveiller le rapport sur les placements.

### **RAPPORT SUR LES PLACEMENTS**

**QUE** le rapport sur les placements pour les douze mois terminés le 31 mai 2017 soit accepté.

## *Les signataires autorisés du CMFC pour 2017-2018*

Pour les transactions bancaires, autres que les ententes de prêts, les signataires autorisés suivants ont été approuvés : D<sup>r</sup> Guillaume Charbonneau, D<sup>re</sup> Francine Lemire, M<sup>me</sup> Theresa Maguire-Garber, et M. Sandeep Kumar.

Pour les ententes de prêts, les signataires autorisés suivants ont été approuvés : D<sup>r</sup> Guillaume Charbonneau, D<sup>re</sup> Francine Lemire, M<sup>me</sup> Theresa Maguire-Garber.

### **SIGNATAIRES AUTORISÉS**

**QUE** les signataires autorisés\* du CMFC suivants soient nommés pour 2018-19 :

Membre du comité de direction	D <sup>r</sup> Guillaume Charbonneau
Directrice générale et chef de la direction	D <sup>re</sup> Francine Lemire
Directrice générale, Affaires générales	M <sup>me</sup> Theresa Maguire-Garber
Directeur, Finances et gestion des actifs	M. Sandeep Kumar

\*Signataires autorisés pour toutes les transactions et ententes autres que les ententes de prêts.

**ET QUE** les personnes suivantes soient nommées en tant que signataires autorisés du CMFC pour 2018-2019 pour les fins liées aux ententes de prêts si jugées nécessaires par le Conseil d'administration :

Membre du comité de direction	D <sup>r</sup> Guillaume Charbonneau
Directrice générale et chef de la direction	D <sup>re</sup> Francine Lemire
Directrice générale, Affaires générales	M <sup>me</sup> Theresa Maguire-Garber

N'hésitez pas à communiquer avec nous à [dwhite@cfpc.ca](mailto:dwhite@cfpc.ca) ou à [flemire@cfpc.ca](mailto:flemire@cfpc.ca), ou avec Sarah Scott, Directrice, Gouvernance et planification stratégique, à [sscott@cfpc.ca](mailto:sscott@cfpc.ca), pour de plus amples renseignements.

David White, MD, CCMF, FCMF

Président et président de la réunion du Conseil d'administration de novembre 2017

Francine Lemire, MD CM, CCMF, FCMF, CAÉ

Directrice générale et chef de la direction